



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE PORCINS

- **Synthèse des contrôles officiels**
- **Synthèse des audits**

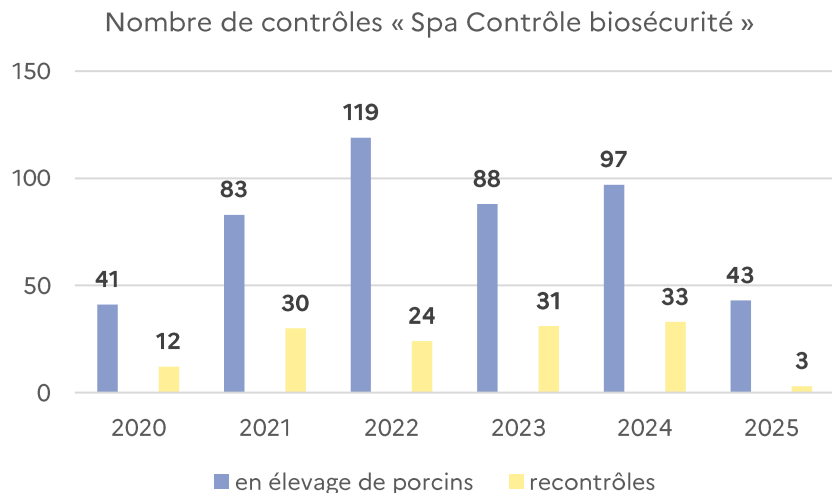
Situation novembre 2025
InterP'AuRA 16 janvier 2026

Données exploitées

- Contrôles officiels
- Rapports des inspections
- Évaluations: globale, détaillée par item de la grille support du rapport d'inspection
- Etablissement (production)
- Tous contextes
- Période des contrôles : 2020 – 2025 (21 novembre 2025)
- Suites + Recontrôles
- Audits PigConnect
- Données en date du 25 novembre 2025
- « Tout élevage ayant commercialisé moins de mille porcs en 2023, ainsi que tous les élevages de sangliers, sont éligibles à une prise en charge de cet audit par l'État »

Activité des services 2020-2025

Réalisation par sous-axe



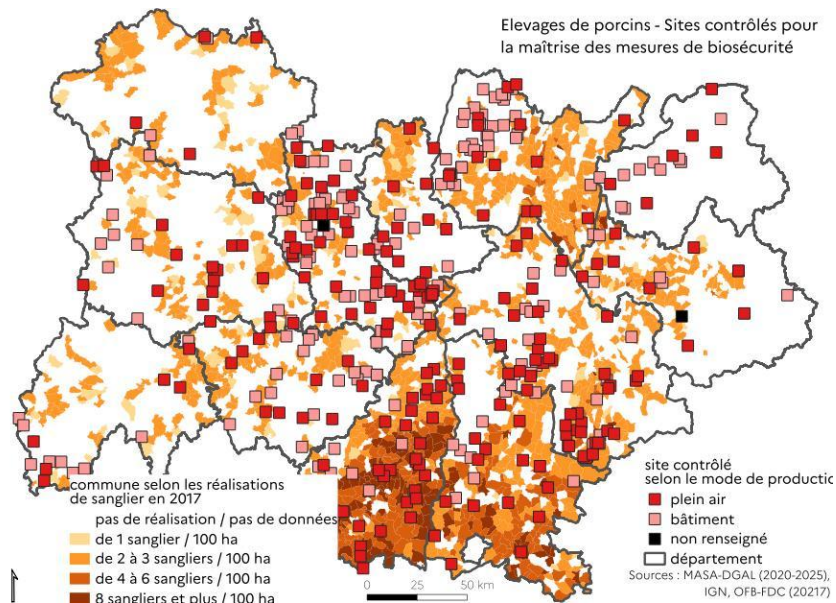
471 contrôles
+ 133 recontrôles

⇒ **604 inspections**

⇒ **393 établissements**

Etablissements contrôlés 2020-2025

Elevages de porcins



→ 393 établissements contrôlés sur 2 091

Répartition* plein-air / bâtiment

- étab. contrôlés 220 / 173 (56% - 44%)
- ensemble étab. 1 068 / 1 023 (51% - 49%)

Répartition* porcs / sangliers similaire contrôlés / ensemble

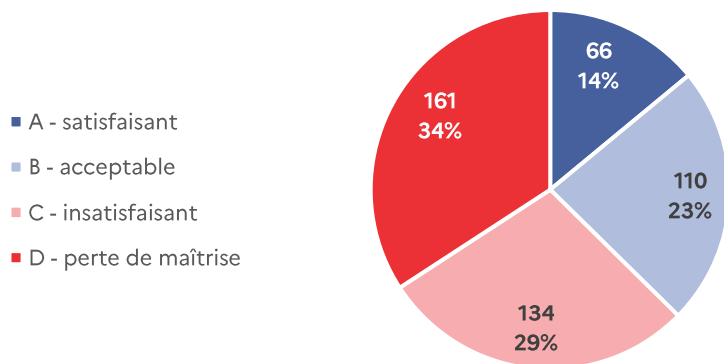
(*) : précautions # les mises à jour ou l'état de fonctionnement du flux BDPORC-> SIAL

Evaluation globale 2020-2025

Elevages de porcins

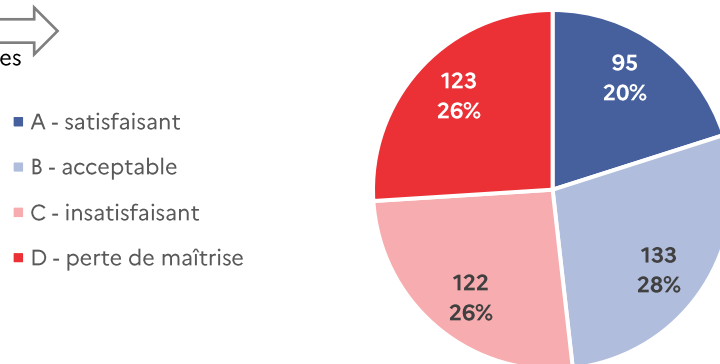
au terme de l'application des suites

Nombres de contrôles par évaluation globale



→ suites
recontrôles

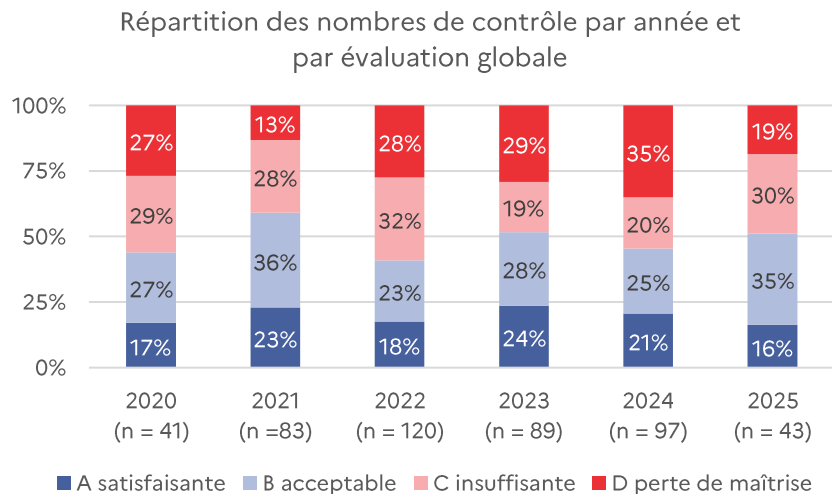
Nombres de contrôles par évaluation globale



Evaluation globale (après recontrôles) 2020-2025

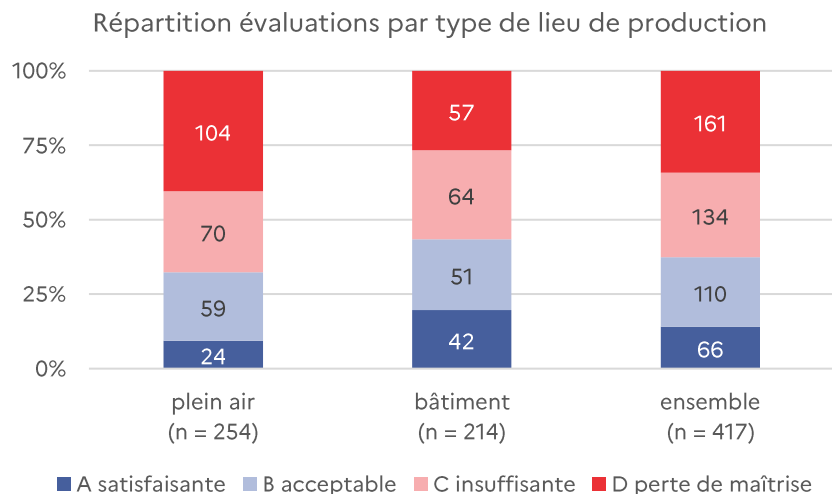
Elevages de porcins

2024 / 2025 : application des suites en cours



Effet ? production plein air ou bâtiment

Contrôles 2020-2025



Corrélation évaluation de la maîtrise des mesures de biosécurité en fonction du type de lieu de production

- Plein air : + de non-conformités majeures, - de maîtrise de niveau satisfaisant
- Bâtiment : - de non-conformités majeures, + de maîtrise de niveau satisfaisant

Pas de données suffisantes pour étudier un effet « taille »

Contrôles biosécurité

Points de vigilance PPA

Interdiction d'accès aux chauffeurs de transports de suidés aux zones d'élevage des exploitations et aux procédures de chargement et de déchargement de suidés

Respect des procédures d'entrée des intervenants autorisés en zone d'élevage

Nettoyage et de désinfection de matériel utilisé dans plusieurs exploitations différentes

→ **Gestion des flux**

→ Protection vis-à-vis de l'accès par des suidés sauvages aux stockages de litières et d'aliments destinés aux suidés domestiques

→ Interdiction de nourrissage des suidés à partir de déchets de cuisine et de table

→ **Gestion de l'alimentation et des litières**

→ Absence totale de mise en œuvre de la biosécurité

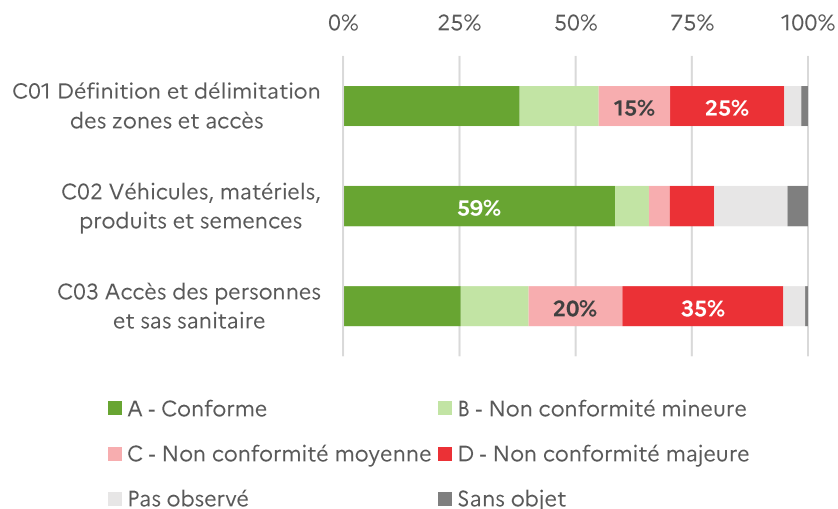
→ Absence totale de prise en compte des mesures correctives (MED)

Installation des systèmes de protection des zones d'élevage des suidés domestiques contre l'intrusion ou contre la possibilité de contact avec des suidés sauvages

→ **Protection des suidés d'élevage**

→ Divagation ou possibilité de divagation (défaut dans le système de protection de la zone d'élevage)

Gestion des flux véhicules, matériels, personnes et animaux



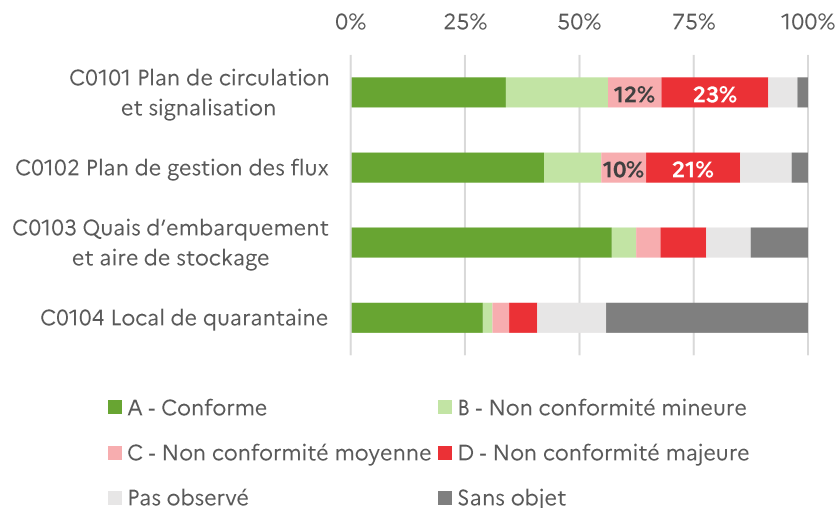
Conformités du point « véhicules, matériels, produits et semences »

Non-conformités **fréquentes** et **graves** pour les points

- Définition et délimitation des zones et accès
- Accès des personnes et sas sanitaire

Gestion des flux

→ Définition et délimitation des zones et accès



Non-conformités **fréquentes** et **graves** pour les items

- Plan de circulation et signalisation
- Plan de gestion des flux

Absence de plan de circulation

Absence de signalisation (entrée du site)

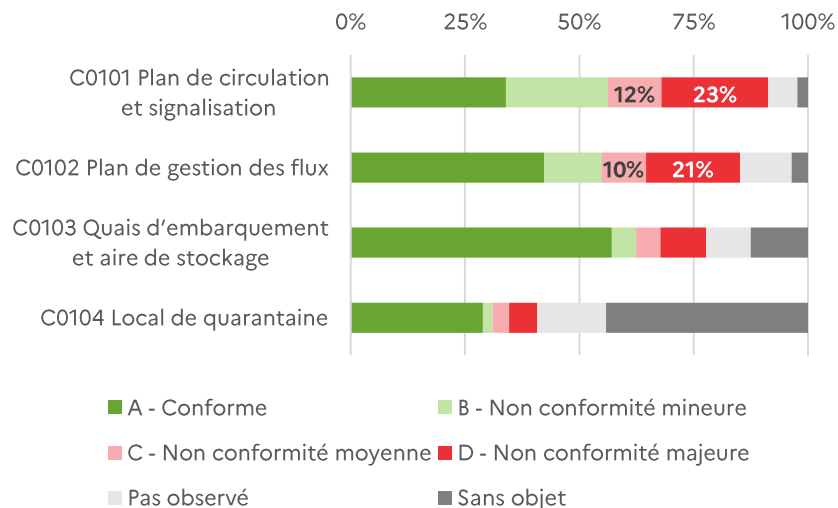
Absence de gestion des flux

Absence de quai d'embarquement

Absence de local ou enclos de quarantaine

Gestion des flux

→ Définition et délimitation des zones et accès



Non-conformités **fréquentes** et **graves** pour les items

- Plan de circulation et signalisation
- Plan de gestion des flux

Absence de plan de circulation

Absence de signalisation (entrée du site)

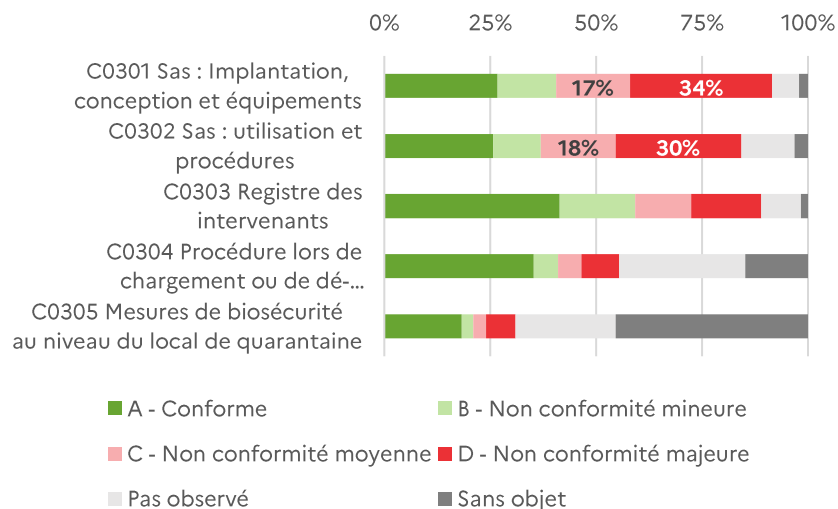
Absence de gestion des flux

Absence de quai d'embarquement

Absence de local ou enclos de quarantaine

Gestion des flux

→ Accès des personnes et sas sanitaire

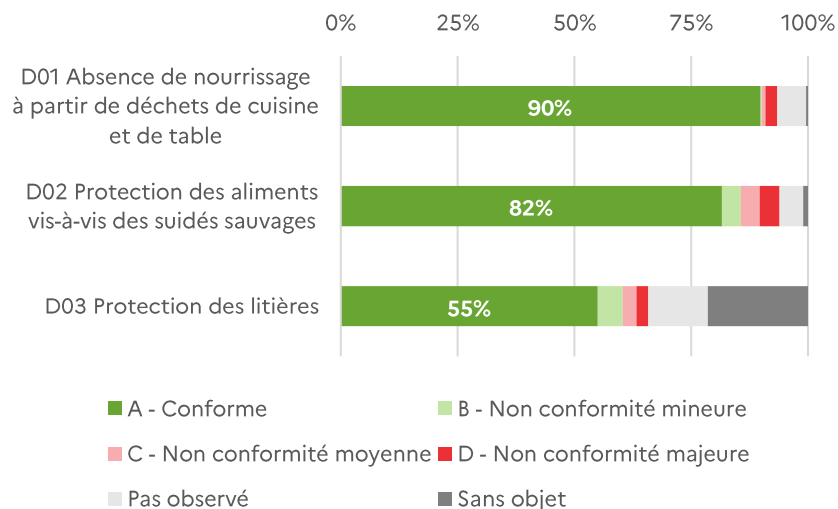


Non-conformités **fréquentes** et **graves** pour les items liés au sas sanitaire

Non conformités **fréquentes** pour l'item registre des intervenants

Absence de sas ou local sanitaire
Utilisation du sas ou local sanitaire
Affichage procédure sas ou local sanitaire
Absence de registre des intervenants
Utilisation du registre des intervenants
Absence de procédure lors de chargement ou de déchargement de suidés
Absence de mesures de biosécurité du local ou enclos de quarantaine

Gestion de l'alimentation et des litières



Situations de conformité en général

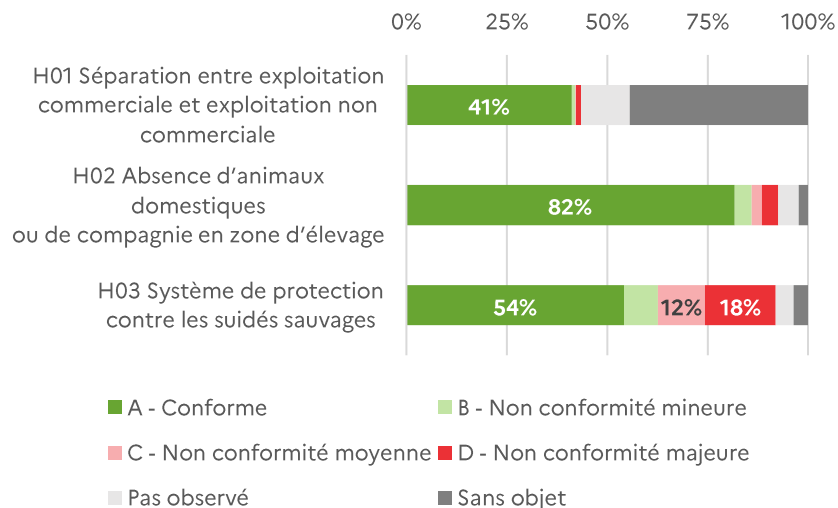
Quelques établissements avec non-conformités **graves**

Accès possible aux aliments

Accès possible aux litières

Nourrissage à partir de déchets de cuisine et de table (y compris atelier de transformation)

Protection des suidés d'élevage



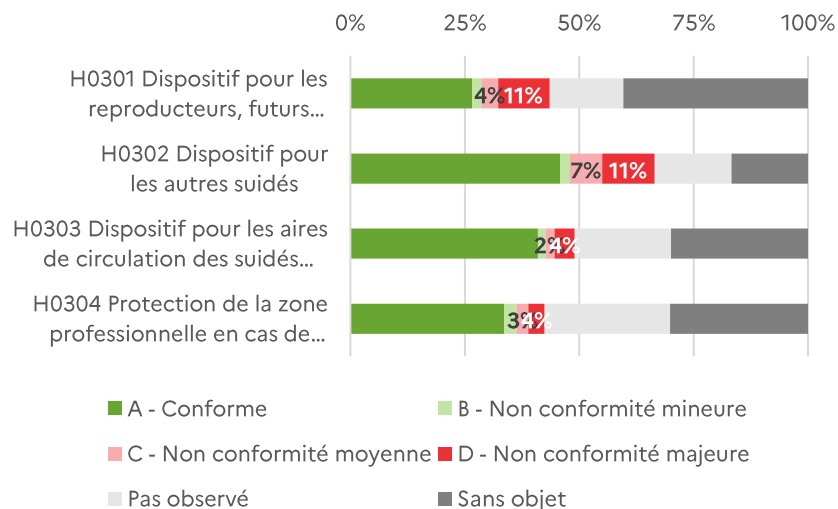
Non-conformités **constatées dans près d'une évaluation sur 2 et parfois graves** pour le point système de protection contre les suidés sauvages

Non-conformités **graves (lorsque non-conformité)** pour les points séparation entre exploitation commerciale et exploitation non commerciale et absence d'animaux domestiques ou de compagnie en zone d'élevage

*Présence d'animaux domestiques
Possibilité de contact par les suidés d'agrément, de compagnie ou détenus dans un but non commerciale*

Protection des suidés d'élevage

→ Système de protection contre les suidés sauvages



Dans 13 à 31% des inspections, les évaluations mettent en évidence des non-conformités **graves** ou **moyennement graves** dans pour les différents items

Possibilité de contact « groin à groin »

Possibilité d'intrusion

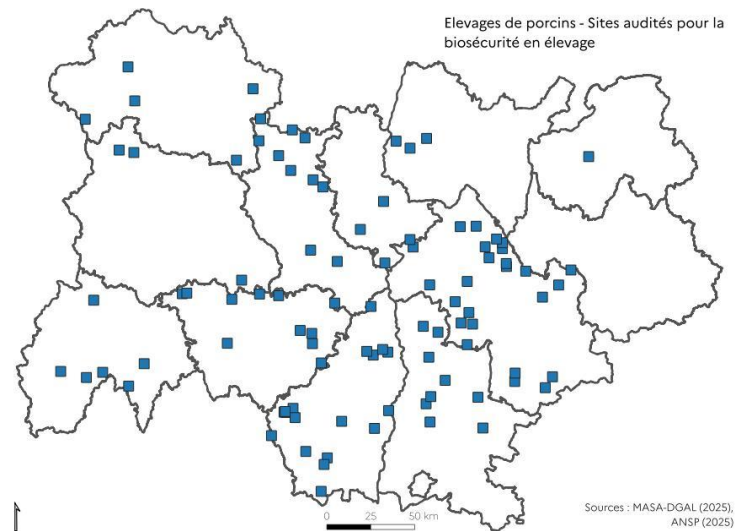
Système de protection des aires de circulation extérieur

Possibilité de protection renforcée de la zone professionnelle en cas de passage en zone réglementée

Audits PigConnect Réalisation

96 audits de février à novembre 2025

- 54 plein air – 42 bâtiment
- 3 conformes (réponses conformes items prioritaires « DGAL » et « Vigilance FPA » et plus de 90% sur l'ensemble de l'audit)
- 1 satisfaisant (réponses conformes items prioritaires « DGAL » et « Vigilance FPA »)
- 92 non-conforme (au moins une réponse non-conforme items prioritaires)



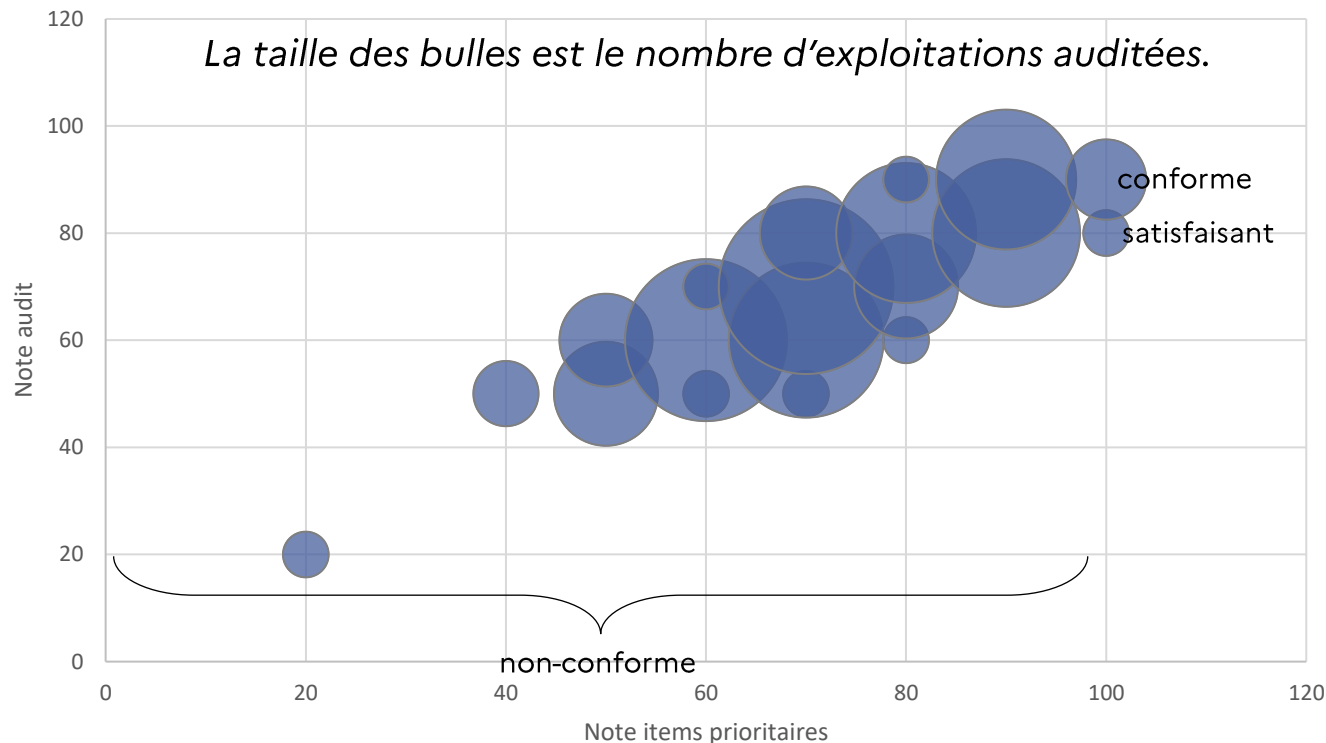
Audits Réalisation

3 conformes
1 satisfaisant

20 élevages proches de la
conformité ou de la
satisfaction

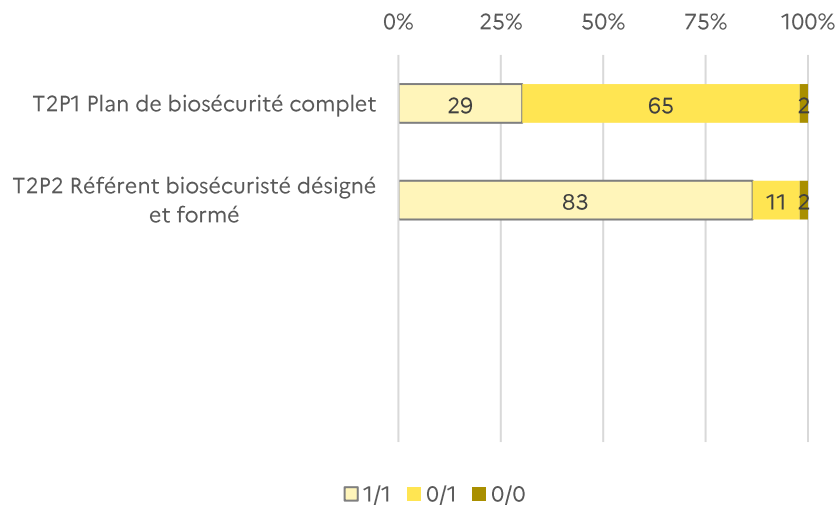
46 élevages conformes sur
plus de 7 items prioritaires
sur 10

26 élevages avec moins de 7
items prioritaires sur 10

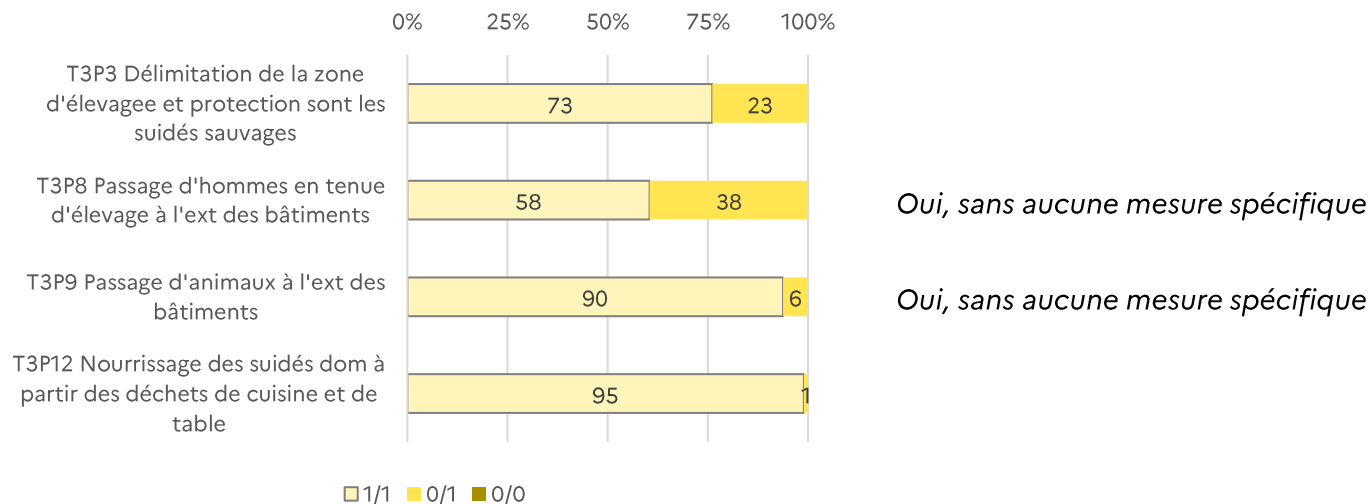


*Les notes (p ex : 17/28) ont été converties en nombres.
 La classe 50 prend les notes de 50 (28/56) à 59,9.*

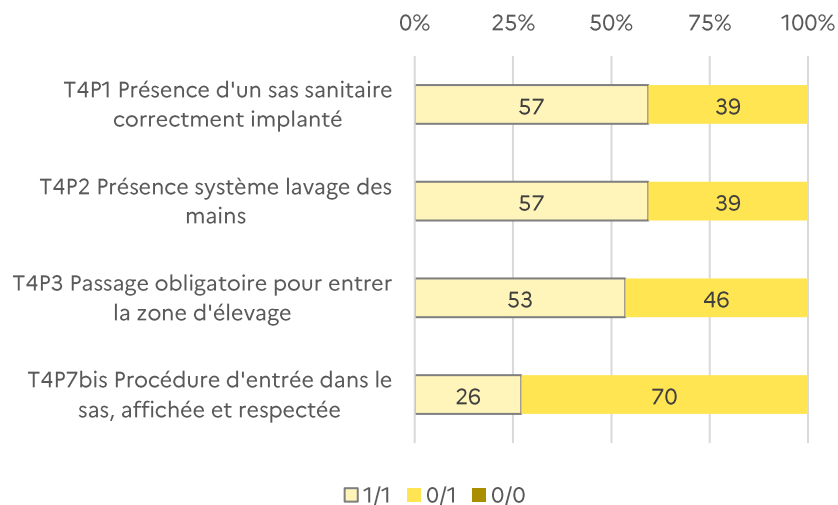
Plan de biosécurité



Organisation générale de l'élevage



Sas ou local sanitaire



Oui, sans aucune mesure spécifique

Oui, sans aucune mesure spécifique

Non, procédure d'entrée non affichée et/ou une ou plusieurs étapes de la procédure ne sont pas respectées.

Quarantaine

13 élevages concernés sur les 96 audités

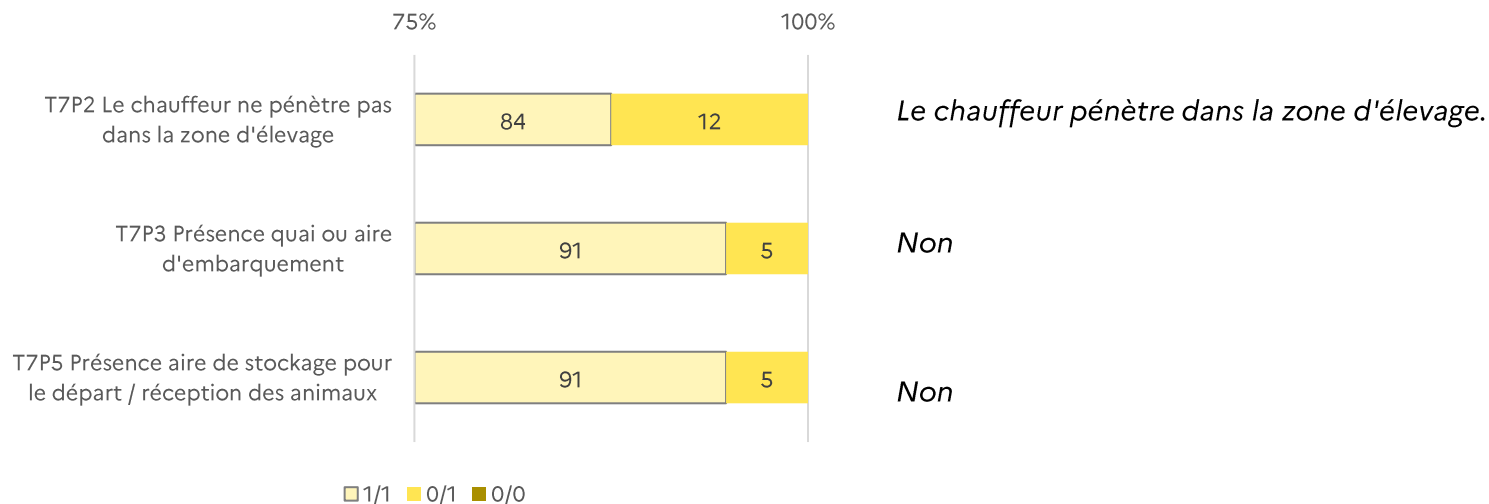
4 sans local de quarantaine

7 accès des animaux à la quarantaine sans passer par un autre secteur de l'élevage

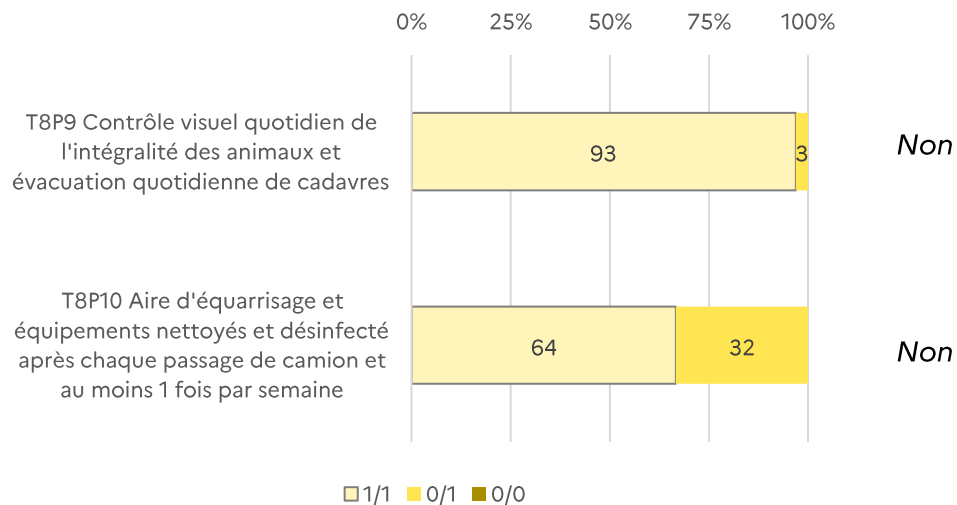
0 passage de chauffeur dans la quarantaine

9 pas d'utilisation de botte, cotte et matériels spécifiques + lavages des mains ou gants jetables pour se rendre dans la quarantaine

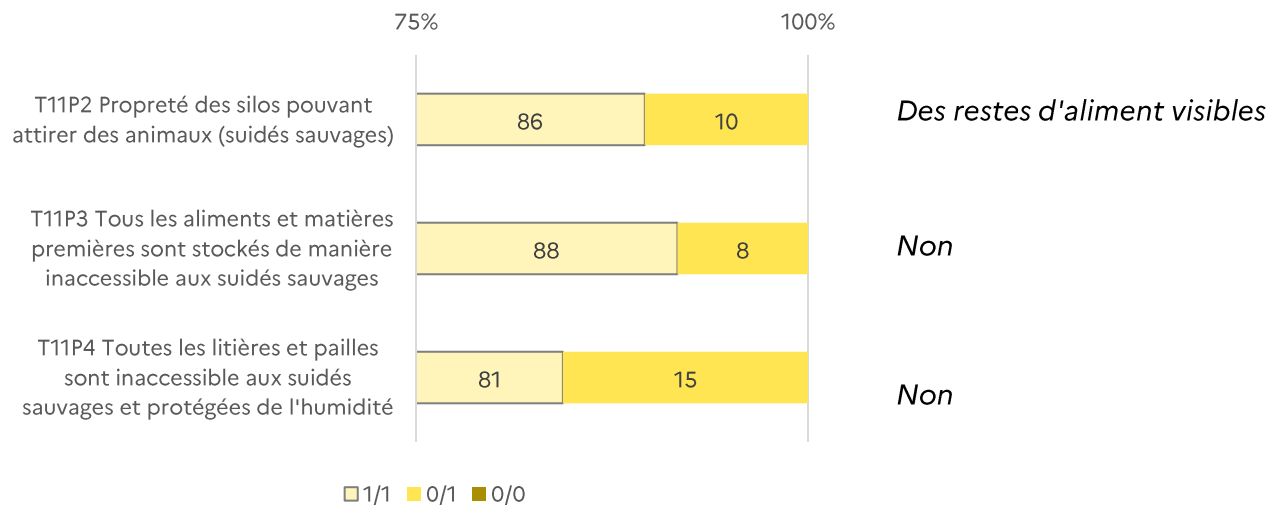
Départ / réception des animaux



Gestion de l'équarrissage



Aliments et eaux



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

FIN